

**MAROC ET SAHARA
OCCIDENTAL**

**Le prisonnier d'opinion Ali Salem Tamek
doit être libéré**

Index AI : MDE 29/004/02

Embargo : 23 octobre 2002 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À la veille de la conclusion du procès en appel du prisonnier d'opinion Ali Salem Tamek, Amnesty International a demandé aujourd'hui (mercredi 23 octobre 2002) la libération immédiate et inconditionnelle de ce défenseur des droits humains incarcéré en raison de ses prises de position en faveur de l'indépendance du territoire disputé du Sahara occidental.

Le procès d'Ali Salem Tamek, âgé de vingt-neuf ans, intervient au moment où un nombre préoccupant de militants sahraouis membres de la société civile – qui passent dans de nombreux cas pour favorables à l'indépendance – sont persécutés par les autorités marocaines.

« *S'il est vrai que des mesures non négligeables ont été prises au cours des dernières années pour élargir la liberté d'expression, la persécution des personnes qui s'opposent de manière pacifique à la souveraineté exercée par le Maroc sur le Sahara occidental continue de ternir les résultats obtenus dans le domaine des droits humains* » a déclaré Amnesty International.

Ali Salem Tamek est un militant influent de la section sahraouie du Forum pour la Vérité et la Justice, association créée en 1999 pour défendre les droits des victimes et des familles de victimes de torture, de « disparitions » ou d'autres violations des droits humains. Le 10 septembre 2002, il a été condamné à deux ans d'emprisonnement et à une amende de 10 000 dirhams marocains (environ 1 000 €) pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État ».

La condamnation d'Ali Salem Tamek reposait d'une part sur l'expression de sa conviction que le Sahara occidental devrait être un État indépendant et, d'autre part, sur la déposition de trois anciens prisonniers d'opinion sahraouis interrogés par les forces de sécurité marocaines en 1999 dans laquelle ils affirmaient qu'Ali Salem Tamek recevait des fonds du Front Polisario, mouvement indépendantiste basé en Algérie. Ali Salem Tamek a rejeté cette accusation.

Condamnés en 2000 à quatre ans d'emprisonnement pour des motifs similaires et libérés en novembre 2001 à la faveur d'une grâce royale, les trois anciens prisonniers ont indiqué que cette déposition leur avait été arrachée sous la torture. Ces allégations n'ont jamais fait l'objet d'une enquête.

Des dizaines d'autres militants sahraouis membres de la société civile ont été harcelés et intimidés par les autorités marocaines au cours des derniers mois. Bon nombre d'entre eux étaient des membres de la section sahraouie du Forum de la Vérité et de la Justice.

Certaines de ces personnes ont été arrêtées, placées en détention et jugées pour des infractions qui avaient visiblement un caractère politique. D'autres ont été arrêtées puis relâchées après avoir été interrogées sur leur soutien présumé au Front Polisario. Plusieurs seraient privées de passeport.

Deux membres de la section sahraouie du Forum de la Vérité et de la Justice, Abdessalam Dimaoui et Ahmed Nasiri, auraient été frappés en garde à vue pendant l'été par des personnes qui voulaient les contraindre à signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissaient avoir déclenché des violences lors d'une manifestation antigouvernementale, l'année dernière. Les deux hommes ont rejeté cette accusation. Abdessalam Dimaoui a été acquitté après presque deux mois de détention et Ahmed Nasiri attend toujours l'issue de son procès.

En septembre 2002 cinq membres de l'Association des chômeurs au Sahara qui est convaincue que les Sahraouis sont victimes de discrimination sur le marché du travail au Sahara occidental, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement pour des infractions relatives à l'ordre public, après avoir participé à une manifestation sur le droit au travail. Tous ont été reconnus coupables sur la base de procès-verbaux policiers qu'ils avaient refusé de signer.

Complément d'information

Le Sahara occidental fait l'objet d'un conflit entre le Maroc, proclamant sa souveraineté sur ce territoire qu'il a annexé en 1975, et le Front Polisario, demandant l'instauration d'un État indépendant sur ce territoire. Le Front Polisario a constitué dans le sud-ouest de l'Algérie, dans des camps de réfugiés, un gouvernement en exil autoproclamé.

Un plan de règlement de l'ONU a été signé en 1988 par les autorités marocaines et le Front Polisario avant d'être approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies, en 1991. Après plus de dix années de conflit, les deux parties ont accepté que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara oriental (MINURSO) organise et mène un référendum demandant à la population sahraouie de choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. Initialement prévu pour 1992, ce référendum a été reporté à plusieurs reprises.●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web www.amnesty.org